

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOIBE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, Mme GASTON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs : Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER
Fabienne MENE-SAFRANE à Marc OXIBAR
Maïté POTIN à Gérard ROSENTHAL
Jean Etienne GAILLAT à Marylise GASTON
Aurélie GIRAUDON à Robert BAREILLE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE
Daniel NEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUÉRY

Excusés : Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Hervé LUCBÉREILH, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 161013-10-FIN-

FONDS DE CONCOURS : CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ESTIALESCQ

Mme MIRANDE indique que dans sa séance du 15 septembre 2016, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2016, le projet de la commune d'Estialescq qui concernait la construction d'un fronton et d'un bâtiment de stockage de matériel

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	56 521.00 €
Etat	16 310.00 €
Fonds de concours	13 536.00 €
Part communale	26 675.00 €

Le montant du fonds de concours s'élève à 13 536 €.

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

REÇU

le 24 OCT. 2016

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget.

Oui cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** l'état financier définitif des travaux réalisés par la commune d'Estialescq.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution des fonds de concours avec la commune d'Estialescq et à débloquer les fonds.
- **VOTE** les crédits nécessaires au versement du fonds de concours, soit 13 536 €.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 Octobre 2016

Suivent les signatures

Affiché le 24.10.16

Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU
le 24 OCT. 2016
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE